

# Travaux de création d'une frayère à brochet sur l'Ailette

Commune de Vauxaillon

## Compte-rendu de la réunion de chantier

03 Décembre 2015

• <b>Lieu :</b>	Au niveau du pont-canal, commune de Vauxaillon
-----------------	--

• <b>Maître d'ouvrage :</b>	• <b>Maître d'œuvre :</b>	• <b>Entreprise :</b>
ASA de la Basse-Ailette	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	MASCITTI Nino S.A

• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
MARTIN Jacques	Président de l'ASA	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise MASCITTI	✓		
LEROUX Patrice	Commune de Vauxaillon	✓		
DE FAY Hubert	Commune de Pont-Saint-Mard	✓		
PILLON Kleber	Commune de Leuilly-sous-Coucy	✓		
VENET Julien	Commune de Manicamp			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Le programme pluriannuel d'entretien de l'Ailette et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise MASCITTI Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux de réalisation de la frayère ont débuté le **17 novembre**.
- Suite au broyage de la végétation et afin de respecter les préconisations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de talutage et de déblais/remblais, six profils en long ont été tirés perpendiculairement à la rivière Ailette.
- Ces profils permettent de bien identifier les zones de déblais et de remblais et ainsi parfaitement recréer les zones en eaux et les îlots.

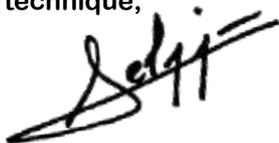
● **DÉTAIL DES TRAVAUX :**

- Deux visites de chantier ont été réalisées par le maître d'œuvre entre le démarrage des travaux et ce jour.
- Ces visites ont permis d'ajuster certains terrassements et d'aplanir certaines pentes.
- Le léger creusement de l'ancien bras de l'Ailette et du second chenal a permis la mise en eau de la zone.
- Les niveaux d'eau actuels de l'Ailette sont très bas et ne permettent pas une mise en fonctionnement de la frayère. La connexion entre les deux milieux ne pourra s'effectuer qu'avec une hauteur d'eau supérieure ou égale à 60cm à hauteur de l'exutoire (au 3 décembre, l'Ailette était à 45cm).
- Au vue de la faible portance du terrain et des nombreuses zones travaillées, il a été convenu avec le maître d'ouvrage et l'entreprise de valider les travaux aujourd'hui réalisés et de laisser le milieu se ressuyer et fonctionner durant un hiver.
- Le ressuyage du site et la reprise de la végétation spontanée permettra d'ici le printemps 2016 de se positionner sur d'éventuelles reprises de terrassement ou compléments de plantation par l'ajout d'hélophytes.

● **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Des levés topographiques seront réalisés d'ici la fin de l'année par le maître d'œuvre afin d'obtenir un état précis de la zone (profondeur des chenaux, hauteur des îlots, ...).
- Afin d'éviter son inondation en période de hautes eaux, il a été demandé de légèrement surélever la passerelle piétonne. Cette disposition facilitera le phénomène de remplissage/vidange de la frayère et limitera la détérioration de l'ouvrage dans le temps.
- Une visite de terrain sera prochainement programmée entre le maître d'œuvre et la fédération de pêche de l'Aisne pour connaître leur avis et leurs retours d'expériences sur des projets similaires.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - M. MASCITTI Dominique – entreprise MASCITTI ..... 06.12.43.28.43
  - M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées

Le service technique,



## ETAT INITIAL DE LA ZONE DE TRAVAUX



## AMÉNAGEMENT DE LA FRAYÈRE AU 03 DÉCEMBRE 201

- 1) Aménagement d'un exutoire avec l'Ailette, en aval de la frayère, pour permettre la circulation des géniteurs et limiter l'envasement du site
- 2) Pose d'une passerelle piétonne en bois pour conserver l'accès au site
- 3) Léger écrêtage du merlon de curage pour faciliter le débordement de l'Ailette dans la zone humide
- 4) Aménagement de l'ancien bras de l'Ailette, léger recreusement et talutage des berges en pente douce pour permettre une végétalisation rapide
- 5) Conservation des ligneux et remblais de terre pour créer un îlot central
- 6) Talutage de l'amont de la zone pour permettre le remplissage en hautes eaux. Conservation de souches et bois morts afin de recréer des caches et supports de ponte
- 7) Aménagement d'un second chenal alimenté par des sources au niveau de la roselière
- 8) Création de pente douce et remblais des surplus terreux en haut de berge



